

COMMISSION PERMANENTE

29 novembre 2004

CP 04/11-10

MAINTENANCE DE FOURGONS ET DE VEHICULES LEGERS

DEVOLUTION DES MARCHES

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les lundis 25 octobre et 8 novembre 2004, a examiné les offres concernant le marché de maintenance des fourgons et véhicules légers passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen.

Le présent marché est un marché à bons de commande, conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, décomposé en 6 lots :

- Lot 1 : Lauzerte
- Lot 2 : Montauban est
- Lot 3 : Montauban ouest
- Lot 4 : St Antonin Noble Val
- Lot 5 : Valence d'Agen
- Lot 6 : Verdun sur Garonne

A l'issue de l'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés, au vu des critères définis et hiérarchisés dans le dossier de consultation des entreprises : 1) Prix des prestations, 2) Délai d'intervention, à la société Garage du Rond Point (lot 1) à la société CONTE (lot 4).

Les sociétés Garage du Rond Point et CONTE présentent des offres conformes au dossier de consultation des entreprises en proposant un délai d'intervention rapide et des prix satisfaisants évalués en fonction d'un estimatif prévisionnel.

La Commission d'Appel d'Offres a déclaré les lots 2, 3, 5 et 6 infructueux, étant donné que ces lots n'ont fait l'objet d'aucune offre, et a décidé de relancer un appel d'offre ouvert européen pour ces 4 lots.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

les marchés de maintenance de fourgons et véhicules légers conclus avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Lauzerte (mini : 10 000 / maxi : 40 000 €TTC) : Garage du Rond Point
 - Lot 2 : St Antonin Noble Val (mini : 10 000 / maxi : 40 000 €TTC) : CONTE
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PERMANENTE

29 novembre 2004

CP 04/11-11

MAINTENANCE DES VEHICULES DE PLUS DE 3.5 TONNES AFFECTES AUX TRANSPORTS DE MARCHANDISES DEVOLUTION DES MARCHES

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les lundis 25 octobre et 8 novembre 2004, a examiné les offres concernant le marché de maintenance des véhicules de plus de 3.5 tonnes affectés aux transports de marchandises passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen.

Le présent marché est un marché à bons de commande, conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, décomposé en 6 lots :

- Lot 1 : Lauzerte (mini : 5 000 / maxi : 20 000 €TTC)
- Lot 2 : Montauban est (mini : 10 000 / maxi : 40 000 €TTC)
- Lot 3 : Montauban ouest (mini : 5 000 / maxi : 20 000 €TTC)
- Lot 4 : St Antonin Noble Val (mini : 5 000 / maxi : 20 000 €TTC)
- Lot 5 : Valence d'Agen (mini : 10 000 / maxi : 40 000 €TTC)
- Lot 6 : Verdun sur Garonne (mini : 5 000 / maxi : 20 000 €TTC)

A l'issue de l'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés, au vu des critères définis et hiérarchisés dans le dossier de consultation des entreprises : 1) Prix des prestations, 2) Délai d'intervention, à la société FAURIE Midi – Pyrénées.

La société FAURIE, seule société candidate, présente une offre conforme au dossier de consultation des entreprises en proposant un délai d'intervention rapide et des prix satisfaisants évalués en fonction d'un estimatif prévisionnel.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- les marchés de maintenance de véhicules de plus de 3.5 tonnes affectés aux transports de marchandises conclus avec la société FAURIE Midi – Pyrénées pour les 6 subdivisions de la collectivité,
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PERMANENTE

29 novembre 2004

CP 04/11-12

MAINTENANCE DE TRACTEURS DE MARQUE COMBI-BACK, MASSEY FERGUSON ET D'EQUIPEMENTS CONNEXES

DEVOLUTION DES MARCHES

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les lundis 25 octobre et 8 novembre 2004, a examiné les offres concernant le marché de maintenance de tracteurs de marque COMBI-BACK, MASSEY FERGUSON et d'équipements connexes (rotofaucheuses et débroussailleuses) passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen.

Le présent marché est un marché à bons de commande, conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, décomposé en 6 lots :

- Lot 1 : Lauzerte (mini : 10 000 / maxi : 40 000 €TTC)
- Lot 2 : Montauban est (mini : 10 000 / maxi : 40 000 €TTC)
- Lot 3 : Montauban ouest (mini : 15 000 / maxi : 60 000 €TTC)
- Lot 4 : St Antonin Noble Val (mini : 10 000 / maxi : 40 000 €TTC)
- Lot 5 : Valence d'Agen (mini : 15 000 / maxi : 60 000 €TTC)
- Lot 6 : Verdun sur Garonne (mini : 10 000 / maxi : 40 000 €TTC)

A l'issue de l'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés, au vu des critères définis et hiérarchisés dans le dossier de consultation des entreprises : 1) Prix des prestations, 2) Délai d'intervention, à la société CANE.

La société CANE, seule société candidate, présente une offre conforme au dossier de consultation des entreprises en proposant un délai d'intervention rapide et des prix satisfaisants évalués en fonction d'un estimatif prévisionnel.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- les marchés de maintenance de tracteurs de marque COMBI-BACK, MASSEY FERGUSON et d'équipements connexes (rotofaucheuses et débroussailleuses) conclus avec la société CANE pour les 6 subdivisions de la collectivité,
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

29 novembre 2004

CP 04/11-13

AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES 46, 21E, 55, 92, 958/115 et 47

DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, trois consultations, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les routes départementales 46, 21E, 55, 92, 958/115 et 47.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les 8, 15, et 22 novembre 2004, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis ; les prix proposés sont joints au présent rapport.

Conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises : le prix des travaux et le délai d'exécution, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises proposant le meilleur prix :

- RD 46 - PR 0 à 6+974 – GASQUES – ST CLAIR - CASTELSAGRAT
 - Montant : 467 946, 96 €TTC
 - Délai d'exécution : 3 mois
 - Attributaire : COLAS

- RD 21E – PR 0+648 à 2+063 - MONTAUBAN
 - Montant : 395 243, 32 €TTC
 - Délai d'exécution : 4 mois
 - Attributaire : MALET

- RD 55 - PR 16+888 à 21+028 – MONTAIN – BOURRET – CORDES TOLOSANNES
 - Montant : 93 386, 13 €TTC
 - Délai d'exécution : 1 mois
 - Attributaire : SEVIGNE

• RD 92 - PR 10+067 à 13+917 – VARENNES – VERLHAC TESCOU

- Montant : 189 325, 56 €TTC
- Délai d'exécution : 1 mois
- Contributaire : SEVIGNE

• RD 958/RD 115 – Aménagement de carrefour - NEGREPELISSE

- Montant : 569 836, 35 €TTC
- Délai d'exécution : 3 mois
- Contributaire : EUROVIA

• RD 47 – PR 0 à 8+869 – MONTAIGU DE QUERCY – ROUECOR - VALEILLES

- Montant : 484 225, 72 €TTC
- Délai d'exécution : 2 mois
- Contributaire : APPIA

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- Les 6 marchés d'entretien des routes départementales avec les entreprises et pour les montants mentionnés ci-dessus ;
- Toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PERMANENTE

29 novembre 2004

CP 04/11-15

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NECESSAIRE A L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR COMMUNE DE MONTPEZAT-DE-QUERCY

Afin de procéder à la réalisation de l'aménagement d'un carrefour sur la RD 38 à MONTPEZAT-DE-QUERCY, le Département a entrepris des travaux en février 2004.

Ces derniers ont nécessité une emprise de 45 m² sur la parcelle cadastrée sous le n° 84 de la section ZX (issue du terrain ZX 23).

La promesse de vente a été signée par le propriétaire pour un montant de 305 €

Je vous propose de bien vouloir délibérer et :

- vous prononcer sur l'acquisition de la parcelle ZX 84, d'une contenance de 45 ca, pour un montant de 305 €;
- décider que la prise en charge des frais relatifs à cette affaire sera entièrement assurée par le Département ;
- m'autoriser à signer tous les actes et documents se rapportant à cette opération, notamment l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité.